

Examen du cadre de gouvernance économique: bilan et enjeux

2014/2145(INI) - 17/06/2015 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté un rapport d'initiative de Pervenche BERÈS (S&D, FR) sur l'examen du cadre de gouvernance économique: bilan et enjeux.

Tout en se félicitant de la [communication de la Commission du 28 novembre 2014 sur le réexamen de la gouvernance économique](#), la commission parlementaire souligne que **le cadre de gouvernance économique actuel doit être mis en œuvre et, si nécessaire, amélioré** pour : i) atteindre la stabilité budgétaire, ii) favoriser un véritable débat sur l'évaluation globale de l'ensemble de la zone euro permettant une responsabilité budgétaire propice à la croissance, iii) améliorer les perspectives de convergence économique de la zone euro et iv) aborder de la même manière les différentes situations économiques et budgétaires des États membres.

Les députés insistent toutefois sur le fait que ce cadre souffre d'une **trop grande complexité**, d'un **manque d'appropriation au niveau national**, d'une attention limitée accordée à la situation économique internationale et de l'absence de mécanisme approprié de **responsabilité démocratique**. L'importance de **procédures simples et transparentes** pour la gouvernance économique est donc soulignée.

Appliquer au mieux la flexibilité dans le cadre des règles existantes : le rapport se félicite de la [communication interprétative de la Commission sur la flexibilité](#) offerte par les règles existantes du pacte de stabilité et de croissance. Les députés se disent favorables :

- à toutes les **mesures d'incitation** proposées par la Commission pour le financement du nouveau [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#) (FEIS), notamment celle consistant à **déclarer les contributions nationales au Fonds neutres sur le plan budgétaire** dans le cadre des efforts d'ajustement budgétaire requis, sans toutefois prévoir de modifications dans les volets préventif et correctif du pacte de stabilité et de croissance;
- à l'intention de la Commission de **s'abstenir de lancer une procédure concernant les déficits excessifs** si le déficit d'un État membre excède légèrement et provisoirement la limite de 3% fixée pour le déficit du seul fait de la contribution supplémentaire au FEIS;
- au fait que la Commission **clarifie la portée de la clause d'investissement** et utilise le degré de flexibilité temporaire offerte par le volet préventif du pacte de stabilité et de croissance sous la forme d'une déviation temporaire de l'objectif budgétaire à moyen terme, pour autant que cette déviation n'entraîne pas de dépassement de la valeur de référence du déficit de 3% et laisse une marge de sécurité appropriée, afin de prendre en compte les programmes d'investissement des États membres.

Coordination plus étroite, convergence économique et rationalisation du semestre européen : le rapport appelle la Commission à appliquer le pacte de stabilité et de croissance et à veiller à sa mise en œuvre équitable. Il soutient par ailleurs la **stratégie à trois piliers** de la Commission (investissements, assainissement budgétaire et réformes structurelles favorables à la croissance), présentée dans le cadre de l'examen annuel de la croissance 2015 et lui demande de la rendre **plus concrète** dans le cadre de l'évaluation globale de la situation budgétaire et des perspectives de la zone euro et des recommandations par pays.

Les députés formulent les recommandations suivantes :

- **le semestre européen devrait être rationalisé et renforcé**, sans modifier le cadre juridique actuel;
- la Commission et le Conseil devraient **mieux articuler les cadres budgétaires et macroéconomiques**, afin de faire en sorte que les parties prenantes puissent débattre plus tôt et de façon plus cohérente en tenant compte : i) des intérêts européens servis par ces cadres, ii) de la nécessité d'accentuer la convergence entre les pays membres de la zone euro, iii) de la délibération des parlements nationaux ainsi que du rôle des partenaires sociaux ou des autorités locales en ce qui concerne l'appropriation de réformes structurelles durables et équilibrées sur le plan social;
- **l'examen annuel de la croissance et les recommandations par pays devraient être mieux mis en œuvre** et tenir compte de l'évaluation de la situation et des perspectives budgétaires tant en ce qui concerne la zone euro dans son ensemble que chaque État membre individuellement;
- les recommandations par pays devraient être **mieux coordonnées** avec les recommandations sur la procédure concernant les déficits excessifs;
- le **processus d'élaboration et de suivi** des recommandations par pays devrait être amélioré;
- la Commission devrait **tenir compte, dans toutes ses analyses, de tous les facteurs importants**, y compris de la croissance réelle, de l'inflation, de l'investissement public à long terme et des taux de chômage lorsqu'elle évalue les situations économiques et budgétaires des États membres.

Responsabilité démocratique et défis à venir : les députés estiment qu'un **rôle majeur doit être joué par les institutions soumises à la responsabilité démocratique**. Ils rappellent les résolutions du Parlement européen affirmant que la création du mécanisme européen de stabilité et du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (pacte budgétaire) en dehors de la structure des institutions de l'Union représente un **retour en arrière** pour l'intégration de l'Union sur le plan politique.

Les parties prenantes sont appelées à prévoir l'élargissement futur et probable de la zone euro et à explorer toutes les options pour **approfondir et renforcer l'UEM**, dont:

- la mise en place de **mécanismes renforcés de responsabilité démocratique** tant au niveau de l'Union qu'au niveau national, où les responsabilités seraient assumées au niveau où les décisions sont prises et sur la base **d'orientations en matière de convergence adoptées selon la procédure de codécision**;
- la formalisation du rôle de contrôle du **Parlement européen** dans le semestre européen dans un accord interinstitutionnel;
- la nécessité de veiller à ce que tous les **parlements nationaux** de la zone euro suivent chaque étape du processus du semestre européen;
- une **dimension sociale** tendant à préserver l'économie sociale de marché de l'Europe, respectant le droit de négociation collective;
- une **nouvelle capacité budgétaire de la zone euro** basée sur des ressources propres spécifiques qui devrait, dans le cadre du budget européen avec un contrôle du Parlement européen, aider les États membres à mettre en œuvre les réformes structurelles;
- le renforcement de la **solidité de l'UEM** face aux chocs économiques et aux urgences directement liés à l'union monétaire;
- l'inclusion du **mécanisme européen de stabilité et du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance** dans le droit de l'Union.

Les députés demandent également de développer des options pour un **nouveau cadre juridique pour les futurs programmes d'ajustement macroéconomique, remplaçant la Troïka**, de façon à renforcer la transparence et l'appropriation de ces programmes et à garantir que toutes les décisions de l'Union sont, lorsque cela est possible, prises dans le respect de la méthode communautaire.